



Cotisations assurance prêt immobilier

Par **Ehret**, le **14/08/2010** à **14:18**

Bonjour,

Je vous écris pour avoir un conseil concernant l'assurance du prêt immo:

EN 2006, nous contractons un prêt immobilier à la Société Générale et prenons une assurance pour le prêt chez eux (par la BFM).

Les mensualités du prêt commence, pas de problèmes.

Il y a 2 jours, la banque s'aperçoit que le prélèvement automatique pour l'assurance (47€/mois), n'a jamais commencé!!

Ils me disent que la BFM va m'écrire et qu'il faudra que je paie pour les 4 ans déjà écoulés soit environ 2400€!!

Je ne suis pas d'accord du tout sur le principe, puisque je n'ai commis aucune erreur, tous les papiers étant signés.

Le seul tort c'est que je n'est pas vérifié. Je me souvenais de la mensualité du prêt, et pensait que l'assurance était comprise dedans.

Après plusieurs coups de téléphone, chacun se rejette la balle: la banque n'a pas transmis le dossier, ou la BFM n'a pas pris en compte le dossier.

Mais pourquoi serais-ce à moi de payer pour cette erreur?

Surtout que si jamais j'avais eu un problème pour lequel j'aurais dû faire jouer l'assurance, je suis persuadé qu'ils auraient dit que je ne suis pas assuré comme je n'ai jamais payer mes mensualités.

Que dois-je faire, quels sont les recours possible??

merci,,

Ehret JP